

Bulletin du lundi 11 mai 2020

E-mai : fodgip44@gmail.com

Compte-rendu de l'audioconférence avec la DRFiP44 du jeudi 7 mai 2020

Audioconférence particulièrement difficile puisque pour **FO**, il aura fallu une centaine de tentatives !

Les chiffrages de la DRFiP44 en date du 6 mai 2020

	effectif Total	effectif Prioritaire	% effectif Prioritaire	effectif Télétravail	%	effectif présent	%
Trésoreries	309	131	42%	36	12%	110	36%
SIE	175	54	31%	28	16%	56	32%
SIP	325	130	40%	42	13%	120	37%
SPF	91	27	30%	10	11%	33	36%
Brigades et Pôles	211	11	5%	73	35%	31	15%
Direction	367	92	25%	87	24%	68	19%
Ensemble des Structures	1478	445	30%	276	19%	418	28%

Sujet central de cette audioconférence, bien entendu le

Déconfinement

La directrice l'a dit et redit : il s'agit d'un retour progressif !

En sont exclus :

- les agents listée comme fragiles par la médecin de prévention (à cet égard, nous vous incitons prendre son attache si vous entrez dans le [champ des pathologies](#))
- les parents d'enfant dont la garderie ou l'école ne serait pas ouvertes,
- les télétravailleurs.

Dotation de masque par la DRFiP44



C'est le sujet qui a fait l'objet de discorde.

Pour la directrice, sauf à ce que le 1^{er} ministre annonce une obligation de l'employeur (ce qui ne fut pas le cas) il n'est pas question de doter les agents, même ceux utilisant les transports en commun. Elle a même osé faire un

comparaison affligeante avec les chaussures qu'elle ne paye pas aux agents pour venir travailler ! Plutôt

maladroit et très mal pris par les représentants des Personnels !

Faut-il lui rappeler le risque engendré par le Covid19 ? Dommage car un effort avait été fait dans le dialogue social, plutôt apaisé depuis le 17 mars... à deux ou trois sujets près....

Une commande de 2900 masques a été passée auprès du Préfet qui concerne tous les services de la DGFIP du 44 (SRE, DSFiPE, DIRCOFI et DISI). La DRFiP44, à l'heure de la réunion téléphonique, ne savait pas combien la Préfecture lui en délivrerait.. Viendra ensuite la difficulté de la distribution.

Horaires

Le dispositif de badgeage n'est pas supprimé.



Toutefois, concernant ceux qui ne pourraient pas faire la journée complète (horaires décalés pour ceux utilisant les transports en commun, enfants n'ayant pas de solution de restauration, etc), la directrice a demandé aux chefs de service de faire preuve de souplesse et a discuté avec leurs collaborateurs.

Si toutefois, vous étiez confrontés à une difficulté, ne pas hésiter à prendre notre attache pour que nous interpellions la direction. Ça vaut pour tous les sujets !

Télétravail

Pour les télétravailleurs, il reste en principe dans ce mode de travail. Toutefois, pour ceux qui sont isolés et pour qui le confinement deviendrait insupportable, la directrice indique qu'il sera possible de revenir 1 ou 2 jours par semaine mais avec accord préalable du chef de service.

Accueil du public

Pendant le confinement les seuls cas d'accueil étaient relatifs au fond de secours ou l'accueil de régisseurs.

Tout doit cependant être mis en œuvre actuellement pour ne pas recevoir du public : ce n'est qu'en cas très spécifiques (justificatifs volumineux par ex.), qu'un accueil physique pourra être envisagé.

L'accueil au public n'est toutefois pas tout à fait exclu, si la Campagne IR en mode «Covid19» ne donne pas satisfaction. Mais là, il faudra compter avec nous !

Distanciation physique

Dans le cadre d'un retour plus large (à plus long terme), il ne sera toutefois pas question de faire revenir les agents si la distanciation physique n'est pas possible.

De même les agents répertoriés comme fragiles devront passer par la médecine de prévention avant tout retour.

Des visites de poste ont été faites et d'autres le seront par la médecine de prévention et l'assistante de prévention.

Une première démarche a été faite dans une salle de convivialité du bâtiment Anne de Bretagne (site de Cambronne) sans respecter les consignes de sécurité.

Une affichette est désormais apposée sur la porte.

Restauration

Les RIA des sites Cambronne et Versailles offriront aux agents la possibilité d'acheter des paniers-repas, à compter du 18 mai, (sur site avec respect de la distanciation). Pour ces 2 sites, il ne sera alors plus possible de déjeuner au bureau (reprise du dispositif normal).

Congés

A FO, nous en demandons toujours l'abrogation de l'ordonnance et vous incitons, si ce n'est déjà fait, à signer [la pétition en ligne](#).



La directrice va demander aux chefs de service l'application de la note de la DGFIP, sortie dernièrement, « très claire » selon elle.

Ce qui est clair pour FO, c'est que l'application de cette note différencie les agents ayant été en ASA (10 jours de congés) ou ceux ayant été en télétravail ou en situation mixte (variation selon les taux de présence et télétravail), va être un véritable casse-tête pour les gestionnaires des horaires variables et les RH !!!

Et que c'est aussi un catalyseur pour tendre les relations dans les services en ce retour progressif ! Ce dont personne n'a pourtant besoin... car le déconfinement et ses risques



seront suffisamment stressants !

Chaque agent devra connaître son décompte exact afin de pouvoir le contester.

Stagiaire

Dans la mesure du possible et si les règles de distanciation peuvent être respectées, les stagiaires pourront venir sur site. Pourquoi pas par roulement s'il existe des difficultés de mise en place de la distanciation physique.

Distributeurs

Ils sont condamnés car leur utilisation présente des risques évidents de contamination (que ce soit les distributeurs à café ou les fontaines d'eau).

A chaque agent de se responsabiliser pour ne pas les utiliser en douce... il en va de la santé de chacun.

Climatisation et ventilateurs

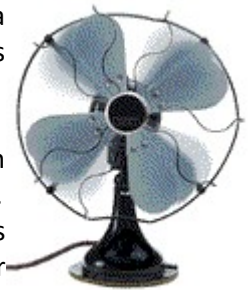
Au CHSCT du 5 mai, ce sujet a déjà été évoqué. Une fiche est en cours d'élaboration sur le sujet.

L'usage des systèmes de ventilation d'air est déconseillé dans la période...

La DRFiP44 a pris contact avec les prestataires pour faire remplacer tous les filtres de climatisation.

Pour les ventilateurs, il vaut mieux ne pas les utiliser, même dans les bureaux les moins bien isolés. Il y aura à réfléchir à l'isolation des bâtiments à l'avenir. Le Covid19 obligera également à envisager différemment la densification excessive des bureaux, les guichets sans plexiglas, etc

Le CHSCT et ses commissions immobilières ont encore des beaux jours devant eux...



Aération des bureaux

Il est conseillé d'aérer régulièrement les bureaux (3 fois 15 mn/jour) mais hors de la présence des agents.

Attention : les moments de convivialité (pause café) ne sont plus envisageable dans cette période où le Covid19 reste un danger.

NB : la directrice propose qu'un CTL se tienne prochainement avec à l'ordre du jour le budget et la formation professionnelle.

**Prochaine audioconférence
avec la DRFiP44
vendredi 15 mai 2020**

